

COMMENT PAYER LE STATIONNEMENT ?

Applications mobiles Tickets horaires et forfaits



Horodateurs Tickets horaires et forfaits



En ligne Information, inscription, forfaits



Voire - voire.fr.parkindigo.com
Parcs - fr.parkindigo.com

En boutique Information, inscription, forfaits



Parking Marché - Niveau -1
150 rue du Vieux Pont de Sèvres
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
boutique-meudon@group-indigo.com
01 58 17 10 42

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
8h30 17h00	8h30 17h00	8h30 17h00	8h30 17h00	8h30 17h00	9h00 12h30	fermé

COMMENT BÉNÉFICIER DES FORAITS RÉSIDENT / PROFESSIONNEL / AUTRE PROFESSIONNEL ?

Les forfaits à tarif préférentiel dédiés aux résidents, professionnels et autres professionnels sont accessibles sous conditions d'éligibilité.

Voire - Inscrivez-vous en boutique ou sur :
voire.fr.parkindigo.com

Après validation de votre demande, votre inscription sera associée à votre immatriculation. Pour stationner en règle, vous pourrez ensuite acheter votre forfait à tarif préférentiel sur l'un des canaux de paiement (applications mobiles, horodateurs, en ligne).

Parcs - Rendez-vous en boutique ou sur :
fr.parkindigo.com

LE FORAITS DE POST-STATIONNEMENT (FPS)

Le Forfait de Post-Stationnement (FPS) est une régularisation du paiement de la redevance de stationnement. Il est dû dans les cas suivants :

- Absence de paiement du stationnement
- Dépassement de la durée de stationnement payée
- Paiement du stationnement dans la mauvaise zone

Sur le territoire de GPSO, le FPS a été fixé à **35 €, avec une minoration à 25 €** en cas de paiement sous 4 jours calendaires.

COMMENT PAYER UN FPS ?

J	FPS minoré	25 €	Se reporter à l'avis de paiement transmis à domicile par l'ANTAI
J+9	FPS forfaitaire	35 €	Se reporter à l'avis de paiement transmis à domicile par l'ANTAI
J+90	FPS majoré	35 € + 50 € de majoration par l'État	

COMMENT CONTESTER UN FPS ?

J	En ligne  paiement.usager.tefps.fr
J+30	Pas de contestation possible

Contrairement aux autres amendes, un FPS peut être contesté sans le régler au préalable. La contestation est aussi possible par courrier avec accusé de réception.

Retrouvez toutes les informations détaillées sur :

- seineouest.fr/stat pour les modalités de stationnement
- seineouest.fr/fps pour le FPS



seineouest.fr
0800 10 10 21
Numéro d'appel gratuit



© Communauté de communes GPSO 2022

Ville de Meudon



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SEVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

GUIDE PRATIQUE DU STATIONNEMENT

édition janvier 2023

seineouest.fr
0800 10 10 21
Numéro d'appel gratuit

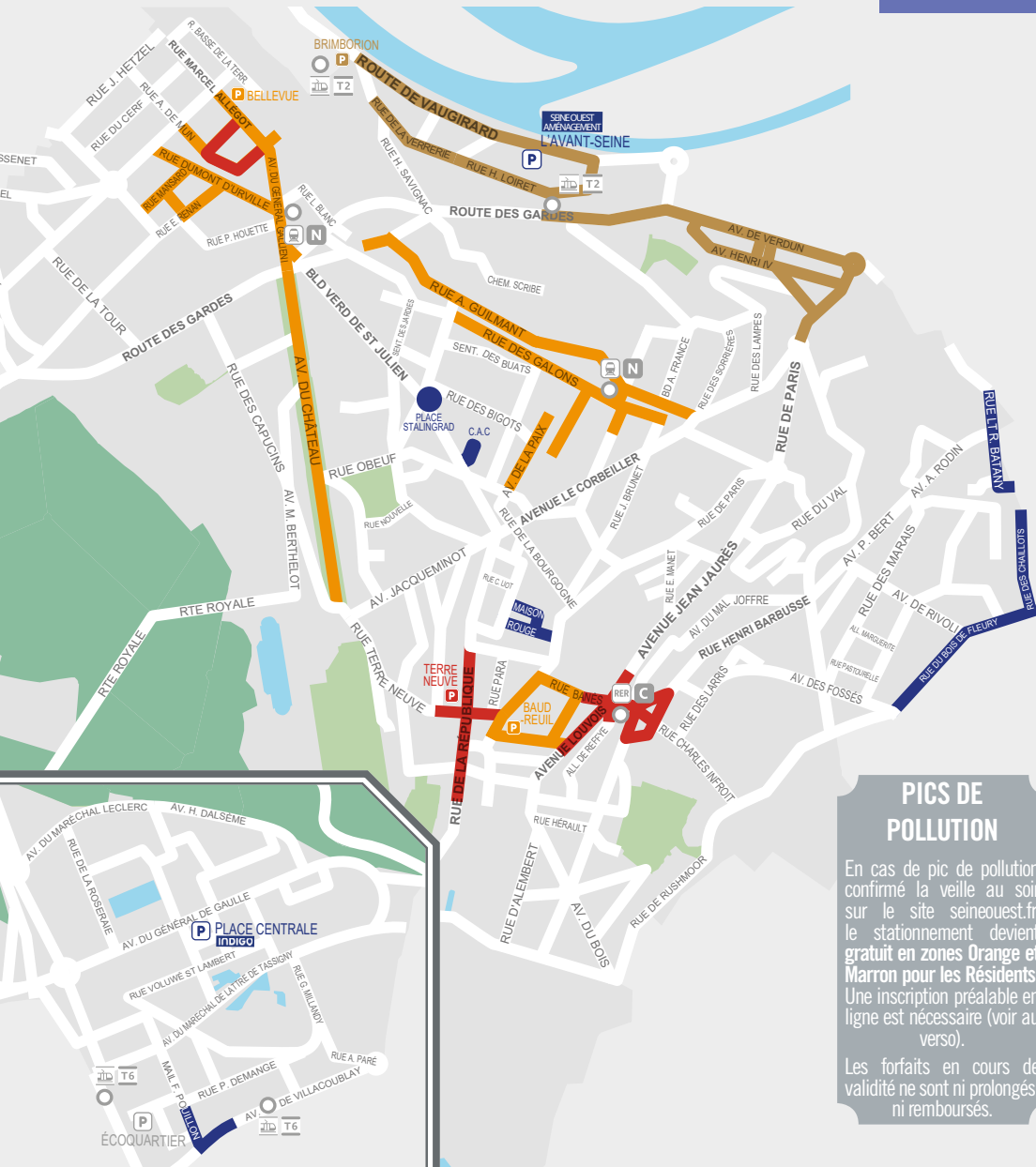


STATIONNEZ MALIN !

- Une course rapide ? Un déjeuner ? A Meudon-Ville, les 30 premières minutes sont gratuites (une fois par jour) et le stationnement est gratuit de 13h à 14h.

ZONE BLEUE

Stationnement gratuit à durée limitée. Disque européen de stationnement obligatoire. Contacter la Mairie pour plus d'informations (01 41 14 80 00 ou meudon.fr)



PICS DE POLLUTION

En cas de pic de pollution confirmé la veille au soir sur le site seineouest.fr, le stationnement devient gratuit en zones Orange et Marron pour les Résidents. Une inscription préalable en ligne est nécessaire (voir au verso).

Les forfaits en cours de validité ne sont ni prolongés, ni remboursés.

MEUDON

MEUDON -VILLE	MEUDON -SEINE	MEUDON -LA FORÊT
ZONE ROUGE	ZONE ORANGE	ZONE MARRON
Durée maximale 2h Forfaits non valides	Durée maximale 5h Forfaits valides	Durée maximale 5h Forfaits valides
Du lundi au samedi Payant de 9h à 19h30 Gratuit de 13h à 14h Gratuit dimanche, jours fériés, 1 ^{er} -31 août	Du lundi au samedi Payant de 9h à 19h30 Gratuit dimanche, jours fériés, 1 ^{er} -31 août	Du lundi au dimanche Ouverture 24h/24 Gratuit de 13h à 14h
PARC SOUTERRAIN AVANT-SEINE	PARC SOUTERRAIN PLACE CENTRALE	PARC SOUTERRAIN PLACE CENTRALE

EN BREF	ZONE ROUGE	ZONE ORANGE	ZONE MARRON	PARC SOUTERRAIN	PARC SOUTERRAIN
	0h-2h.....1,60 €/heure	0h-5h.....1,60 €/heure	0h-5h.....2,00 €/heure	0h-2h.....variable 2h-9h.....2,00 €/heure 9h-24h.....variable	0h-5h.....1,20 €/heure 5h-10h...0,60 €/heure 10h-24h.....gratuit
30 MINUTES GRATUITES (une fois par jour)	-	-	-	30 MIN. GRAT. (1x/j.)	
1h	1,60 €	1,60 €	2,00 €	1,20 €	1,20 €
2h	3,20 €	3,20 €	4,00 €	2,00 €	2,40 €
3h	2h15 : 15 €	4,80 €	6,00 €	4,00 €	3,60 €
4h	2h30 : 35 €	6,40 €	8,00 €	6,00 €	4,80 €
5h	-	8,00 €	10,00 €	8,00 €	6,00 €
6h	-	5h15 : 15 €	5h15 : 15 €	10,00 €	6,60 €
7h	-	5h30 : 35 €	5h30 : 35 €	12,00 €	7,20 €
8h	Non autorisé	-	-	14,00 €	7,80 €
9h	-	Non autorisé	Non autorisé	16,00 €	8,40 €
10h	-	-	-	20,00 €	9,00 €
24h	-	-	-	20,00 €	9,00 €

FORFAITS	RÉSIDENT ou PROFESSIONNEL DE PROXIMITÉ	ZONE ORANGE	ZONE MARRON	PARC SOUTERRAIN	PARC SOUTERRAIN
		Jour	1,50 €	1,50 €	-
Semaine	7,50 €	7,50 €	-	18 €	
Mois	25 €	25 €	-	45 €	
Année	220 €	220 €	-	450 €	
	<i>Rés. Basse Emission</i>	-50%	-50%	-	-33%
	<i>Rés. Petit Rouleur</i>	-	-	-	-33%
	<i>Prof. de Santé Mobile</i>	gratuité toutes zones	gratuité toutes zones	-	-
AUTRE PROFESSIONNEL	Jour	2 €	2 €	-	-
	Semaine	10 €	10 €	-	24 €
	Mois	40 €	40 €	75 €	60 €
	Année	350 €	350 €	750 €	600 €
	<i>Journée (8h-20h)</i>	-	-	-	-25%
<i>Moto</i>	-	-	40 €/mois	-50%	

Forfaits accessibles sous conditions. Informations : seineouest.fr/stat